

Pour les nouveaux adhérents uniquement : COTISATIONS REDUITES de - 20% à partir du 1er Mai 2020 valable jusqu'au 15/08/2020

La cotisation couvre :

- l'adhésion au club alpin Marseille Provence
- la licence fédérale,
- l'assurance Responsabilité Civile - Défense Recours obligatoire (14,30 €)

L'assurance prend effet dès le versement de la cotisation et cesse le 31 octobre 2020 à minuit.

Catégorie	Conditions (au 1 ^{er} janvier 2020)	Condition	Cotisation avec AP-AS**	Co-adhésion
T1	adhérent de 24 ans ou plus	né (e) avant le 1/1/96	96,34 €	31,20 €
C1	Conjoint(e) de membre*		69,14 €	16,80 €
E1	Enfant de membre de 18 à 24 ans*	né(e) entre le 1/1/96 et le 31/12/2001	52,22 €	9,84 €
E2	Enfant ou petit enfant de membre de moins de 18 ans*	né(e) après le 31/12/2001	37,82 €	0 €
J1	Jeune de 18 à 24 ans	né(e) entre le 1/1/96 et le 31/12/2001	65,50 €	14,40 €
J2	Jeune de moins de 18 ans	né(e) après le 31/12/2001	53,50 €	6,56 €
A1	Membre de 65 ans ou plus et cafiste depuis plus de 10 ans	né avant le 1/1/55 et inscrit au CAF avant le 1/9/2010	85,90 €	23,60 €
P1	Membre de : SMI, SNAM, SNAPEC, SNGM, SNGRGE ;	Sur présentation carte professionnelle à jour de cotisation	92,90 €	31,20 €

* Les catégories C1, E1, E2, doivent être rattachées à l'une des catégories T1, J1, A1 ou P1 du CAF Marseille Provence.

** **L'Assurance de Personne et Assistance Secours (AP-AS)** couvre les dommages corporels accidentels et certains frais subis par l'adhérent (frais médicaux, frais de recherche et secours, frais d'assistance et de rapatriement dans les conditions du contrat en France, union européenne et Maroc. Elle est **facultative**, mais fortement recommandée (17 € pour E1, E2, J1, J2 et 22 € pour toutes les autres catégories).

Possibilités d'extensions d'assurance, à condition d'avoir souscrit l'AP-AS :

- l'**Individuelle Accident renforcée** permet de bénéficier de garanties complémentaires (cf. notice) et couvre notamment le matériel sportif : 38 € (20 € pour les bénévoles).
- **Extension Monde Entier** (responsabilité civile et AP-AS) : 94 €.
- **Extension Monde Entier PARALPINISME** (responsabilité civile et AP-AS) : 280 €.

L'adhésion ouvre une réduction sur l'abonnement à la revue "**La Montagne et Alpinisme**" (4 numéros par an) : 21 € pour un adhérent résidant en France au lieu de 34 €.

Tarif des cartes découvertes : 6 € par journée, usage limité à 3 jours/an dans l'exercice en cours.